

Immobilier

LES AUTORISATIONS ET DOCUMENTS D'URBANISME



En résumé

Développez vos compétences en urbanisme appliqué à l'immobilier. Cette formation vous aide à comprendre les règles d'urbanisme, lire les documents essentiels, sécuriser vos transactions et valoriser vos prises de mandat.

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession

Durée

1 jour(s) / 7 heure(s)

Effectif

De 3 à 8 stagiaires

Tarif

300 € NET

Code RNCP / RS

NA

Référence

ACLO-0000-CAI-01

À qui s'adresse la formation ?

Public

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

Prérequis

Une expérience dans le domaine de l'immobilier est souhaitée.



Objectifs

A l'issue de ces modules, vous serez en capacité de :

Identifier les sources, contraintes et outils d'urbanisme en général

Identifier les autorisations obtenues et/ou nécessaires à la prise de mandat

Déterminer les impacts des dispositions prescrites par des documents d'urbanisme pour les projets de vos clients



Programme

I/ Urbanisme réglementaire

Apports pratiques .

- Géoportail de l'Urbanisme
- Etude de cas sur un PLU
- Focus sur les sols argileux et leurs conséquences

II/Urbanisme opérationnel

Les documents d'urbanisme (CU, PC, Permis d'aménager)

Les divisions foncières

III/Prise de mandat et urbanisme : conditions pour mieux vendre

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

Moyens techniques

Le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro / haut-parleurs. Connexion internet haut débit.

Suivi d'action

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations ... qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation

Intervenants

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation.

Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Évaluation

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.